



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/634/Rev.1/Corr.1
9 décembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Point 19 de l'ordre du jour

DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX
PEUPLES COLONIAUX

Décennie internationale de l'élimination du colonialisme

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

Page 3, annexe, paragraphe 1

Substituer au texte actuel :

1. L'objectif ultime de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme devrait être l'application intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux grâce à l'exercice du droit à l'autodétermination et à l'indépendance des populations des territoires non autonomes qui existent encore, conformément à toutes les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale et aux principes contenus dans la Déclaration.
